

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/12/2008

Réception par le Prefet : 16/12/2008

Publication : 19/12/2008



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2008-5-1-8

Séance du vendredi 12 décembre 2008

### **SDIS : bilan de la convention 2006-2008 et contribution départementale au SDIS pour l'exercice 2009**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>e</sup>/09 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Ressources Humaines en date du 20 novembre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte du bilan financier 2007 de l'application de la convention conclue entre le Conseil Général et le SDIS pour la période 2006-2008 ;
- Ne formule pas de remarques particulières quant à ce bilan financier ;
- Décide de proroger d'une année la convention 2006-2008, conformément à l'accord intervenu entre le Département et le SDIS ;
- Donne l'autorisation au Président du Conseil Général de signer l'avenant prolongeant ladite convention d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2009 ;

- Inscrit la somme de 19 222 897 € (dix neuf millions deux cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros) au chapitre 65, nature 6553, fonction 12, opération 9999.

Monsieur Dominique DIRRIG ne participe pas au vote en sa qualité de Président du SDIS.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté